



## dois-je faire visiter le logement occupé?

Par **kotenok**, le **06/09/2012** à **12:53**

Bonjour,

nous sommes locataires depuis un an et demi. notre bail se termine en octobre.

les propriétaires du logement l'ont remis en location (par une régie), et depuis, on reçoit une avalanche d'appels tous les jours... la régie donne nos numéros de portable à ceux qui appellent sans même préciser où se trouve exactement le bien.

du coup, on doit répondre à la longueur de la journée (on travaille tous les deux) sur des questions de la localisation du bien, la superficie, le type de chauffage... etc etc.

donc, on doit caser tout ce monde en rdv et jouer les agents immo le soir - "alors ici, c'est la cuisine, elle fait 20 m carrés..."

question: puis-je exiger que c'est la régie qui s'occupe des prises des rdv, des explications et des visites?...

peut-on simplement "laisser visiter" les locataires futurs ET un agent immo (au jour d'aujourd'hui c'est nous, les agents)

merci pour vos réponses...

Par **janus2fr**, le **06/09/2012** à **13:26**

Bonjour,

Mettez tout de suite les choses au point avec l'agence !

Votre obligation est de laisser visiter le logement, point barre !

En aucun cas, ce n'est à vous de renseigner les candidats locataires, ni d'organiser les rendez-vous et les visites.

Votre rôle est juste d'ouvrir la porte quand ça sonne et de laisser le bailleur (ou son représentant) faire la visite avec le candidat locataire.

Par **kotenok**, le **06/09/2012** à **13:48**

merci pour votre réponse!

c'est ce que je pensais aussi, mais la personne qui m'a répondu à la régie avait l'air tellement sûre d'elle (elle m'a dit entre autre qu'elle avait pas que ça à faire - organiser et faire les visites!)...

Par **janus2fr**, le **06/09/2012** à **16:08**

Dites leur bien que s'ils continuent à transmettre votre numéro de téléphone vous porterez plainte pour harcèlement téléphonique. Ca devrait les calmer.